

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 4461 ET 4467A, RUE SAINT-DENIS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA16 25 0213 du 6 juin 2016, un projet de résolution sur le projet particulier relatif aux immeubles situés au 4461 et 4467A, rue Saint-Denis.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 21 juin 2016, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser la fusion de deux locaux (4461 et 4467A rue Saint-Denis) détenant les mêmes usages pour la création d'une nouvelle salle restaurant-bar-spectacles, et ce, en dérogation aux articles 155, 201, 245 et 638 (superficies et contingentement) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

QUE Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 juin 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx